

Commission de la frontière internationale
États-Unis et Canada

Rapport annuel conjoint 2020



Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2020

Photo de couverture :

Ligne Ouest : Une vue de l'éclaircie de la frontière de la borne 592 vers l'ouest près de Highwater, au Québec et North Troy au Vermont.

**Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2020**

**Commission de la frontière internationale
Rapport annuel conjoint 2020**

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	1
INTRODUCTION.....	2
Le mandat des Commissaires.....	2
Impact de la COVID-19 sur les opérations de la CFI.....	3
ACTIVITÉS D'ENTRETIEN.....	4
Baie de Passamaquoddy (ME/NB) – Dégagement des éclaircies frontières et entretien des marques d'alignement	5
Ligne Nord (ME/NB) – Entretien des bornes	6
Rivière Saint-Jean (ME/NB) – Inspection et arpentage des bornes de référence	7
Hautes terres N.-E. et hautes terres S.-O. (ME/QC) – Inspection et entretien des bornes	7
Rivière Halls (NH/QC) – Entretien et inspection des bornes de référence	8
Ligne Ouest (VT/QC) – Dégagement d'éclaircies et entretien des bornes	8
Fleuve Saint-Laurent (NY/ON) – Entretien des bornes de référence	10
Lac Ontario et rivière Niagara (NY/ON) – Entretien et inspection des bornes de référence	11
Lac Supérieur à la rivière Rainy (MN/ON) – Dégagement d'éclaircie et entretien de borne	11
Méridien et le 49 ^e parallèle (MN/MB) – Dégagement des éclaircies	12
49 ^e parallèle (ND/MB) – Dégagement d'éclaircies et inspection des bornes.....	12
49 ^e parallèle (MT, ND/AB, SK, MB) – Entretien des bornes.....	13
49 ^e parallèle : Vallée du Columbia à la rivière Similkameen et du Pacifique à la vallée du Columbia (WA/BC) – Dégagement des éclaircies	14
ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES.....	15
Inspections sur le terrain	15
Réunions des Commissaires.....	15
SUJETS RÉGLEMENTAIRES.....	16
RAPPORT SUR LES DÉPENSES COMPARABLES	17
DÉPARTS À LA RETRAITE	21
AVIS DE DÉCÈS.....	23
ATTESTATION	24
ANNEXE A – DÉTAIL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE LEVÉ.....	25
ANNEXE B – RÉSUMÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARPENTAGE	45
ANNEXE C – BORNES IMPLANTÉES	48

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Commission

La Commission de la frontière internationale (CFI) est une organisation mixte formée de deux Commissaires dûment nommés par les États-Unis et le Canada pour maintenir une ligne frontalière efficace entre les deux pays, en vertu des dispositions du traité de 1925. La CFI assure l'entretien et l'intégrité d'une ligne frontalière bien définie qui contribue à la sécurité et la prospérité mutuelles des citoyens des deux pays.

Structure

La Commission est composée de deux sections, chacune étant sous la direction de son Commissaire respectif. Chaque section dispose de son propre personnel, équipement et budget. Les travaux d'entretien sont partagés de façon équitable entre les deux sections, selon un plan à long terme révisé périodiquement.

Ce que nous faisons

Pour remplir son mandat, la CFI réalise des inspections routinières, répare ou remplace les bornes frontières endommagées, implante de nouvelles bornes afin d'améliorer la délimitation de la frontière. Par ailleurs, elle entretient les éclaircies à travers bois et forêts et garde les coordonnées frontalières à jour en procédant à des levés additionnels au besoin.

Réalisations

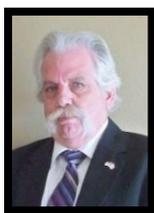
En 2020, nous avons axé nos efforts sur les catégories suivantes : dégagement des éclaircies (baie de Passamaquoddy, ligne Ouest, du lac Supérieur à la rivière Rainy, méridien, 49^e parallèle), l'entretien et/ou l'inspection des bornes (baie de Passamaquoddy, ligne Nord, fleuve Saint-Jean, hautes terres du nord-est et du sud-ouest, ruisseau Halls, ligne Ouest, fleuve Saint-Laurent, du lac Supérieur à la rivière Rainy et 49^e parallèle) et levés (fleuve Saint-Jean et 49^e parallèle).

Mesurer la réussite

La Commission est heureuse d'annoncer que les travaux d'entretien de la frontière concordent avec son plan d'entretien sur 15 ans, malgré quelques entraves mineures aux activités annuelles causées par la pandémie de COVID-19, et que l'état de la frontière satisfait aux exigences des deux pays.

Les Commissaires

Le Commissaire américain est M. Kyle K. Hipsley, un employé de longue date de la section américaine qui a occupé auparavant le poste de Commissaire adjoint. Jean Gagnon, Arpenteur Général du Canada est également Commissaire Canadien.



Kyle K. Hipsley, Commissaire pour les États-Unis



Jean Gagnon, Commissaire pour le Canada

INTRODUCTION

La frontière entre le Canada et les États-Unis a été définie et ajustée au moyen d'une série de vingt-six traités, conventions, protocoles, décisions et jugements arbitraux à commencer par le *Traité de Versailles* de 1783 jusqu'au *Traité sur la frontière internationale* de 1925. En 1794, les premiers Commissaires ont été nommés pour résoudre les ambiguïtés concernant l'emplacement exact de la frontière. La tradition consistant à nommer des Commissaires pour résoudre des questions précises s'est perpétuée jusqu'à ce que, dans le Traité de 1925, les postes deviennent permanents et que les Commissaires soient chargés de l'entretien continu de la frontière.

Le mandat des Commissaires

Le Traité de 1925 énonce les responsabilités des Commissaires:

1. Inspecter les diverses sections de la ligne frontalière entre le Dominion du Canada et les États-Unis et entre le Dominion du Canada et l'Alaska aux moments qu'ils jugent nécessaires;
2. Réparer toutes les bornes et bouées endommagées;
3. Déplacer et reconstruire les bornes détruites;
4. Débroussailler l'éclaircie-frontière;
5. Déplacer les bornes frontières vers de nouveaux sites et établir les bornes et bouées supplémentaires qu'ils jugent souhaitables;
6. Maintenir en tout temps une ligne de démarcation efficace entre le Dominion du Canada et les États-Unis;
7. Déterminer l'emplacement de tout point de ligne frontalière qui pourrait s'avérer nécessaire pour régler toute question qui pourrait surgir entre les deux gouvernements.

Les Commissaires furent en outre chargés de soumettre de temps à autre à leurs gouvernements respectifs, au moins une fois par année civile, un rapport conjoint contenant un relevé des inspections effectuées, les bornes et les bouées réparées, relocalisées, reconstruites, déplacées et établies ainsi que le kilométrage et l'emplacement des éclaircies ouvertes. Le rapport doit contenir des plans et tableaux certifiés et signés par les Commissaires fournissant l'emplacement et la position géodésique de toutes les bornes déplacées et de toutes les autres bornes établies au cours de l'année, ainsi que toute autre information nécessaire pour que les cartes et les registres des frontières soient révisés avec exactitude.

Le présent document est le 96^e rapport annuel conjoint des Commissaires présentés à leurs gouvernements respectifs sur l'état de la frontière canado-américaine.

Impact de la COVID-19 sur les opérations de la CFI

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a officiellement qualifié l'épidémie du nouveau coronavirus (COVID-19) de pandémie mondiale. En vue de lutter contre la propagation de la maladie, les dirigeants du monde entier ont imposé des mesures de sécurité et des restrictions sur les déplacements et les activités. C'est ainsi que le 21 mars 2020, la frontière entre les États-Unis et le Canada a été fermée pour tous les déplacements non essentiels et l'est toujours au moment de la préparation du présent rapport. Rapidement, les employés des sections américaines et canadiennes de la CFI sont passés au télétravail afin d'éviter une éventuelle transmission de la maladie. Durant l'année, des visites occasionnelles étaient effectuées au bureau pour des questions administratives.

Compte tenu du fait que le monde a été forcé au télétravail et des restrictions de voyages, il a été décidé d'annuler la rencontre des Commissaires du printemps. Au lieu, de nombreuses réunions virtuelles ont été organisées dans le but de discuter de la gestion des projets terrain et d'ajuster la planification. La section américaine a décidé de commencer ses projets sur le terrain le 8 juin 2020 et a terminé en octobre. La section canadienne a emboîté le pas le 17 août 2020 et a travaillé jusqu'en décembre. Puisqu'ils sont considérés comme des travailleurs essentiels, les employés de la CFI ont pu se rendre sur le terrain sans grande difficulté. Cependant, afin de minimiser les interactions et contact avec le public, les activités d'entretien nécessitant l'entrée dans un poste frontalier ont été reportées à la saison de terrain suivante. Même si cela a entraîné une modification de certaines activités d'entretien, bon nombre de projets et de contrats ont pu être exécutés selon les prévisions. Contrairement à la planification au plan de travail d'une saison typique, alors que les Commissaires effectuent habituellement plusieurs inspections sur le terrain, une seule a été effectuée par le Commissaire américain Kyle Hipsley a rendu visite à une équipe de la CFI au poste frontalier de Sweetgrass et Coutts, entre le Montana et l'Alberta.

Les deux sections ont également fourni des efforts supplémentaires pour respecter les directives de sécurité et les restrictions liées à la COVID-19 imposées par les gouvernements fédéraux et locaux dans les régions où des équipes de la CFI étaient au travail. Ces efforts comprennent, sans s'y limiter : respecter les règles sur la quarantaine, réserver des chambres d'hôtel individuelles pour maintenir une distanciation physique, avoir et utiliser les équipements de protection individuelle, (EPI : masques, gants jetables, lingettes de nettoyage, etc.) afin de réduire les risques d'infection. Certains cours en ligne, dispensés par l'OMS, ont été suivis pour permettre au personnel d'acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation adéquate des divers EPI. À quelques occasions seulement, des employés de la CFI ont été considérés par les divers règlements sanitaire, comme étant des « contact direct » avec des personnes extérieures à la CFI qui avaient été déclarées positives au COVID-19. Ces employés ont été testés et placés en quarantaine dans l'attente de leurs résultats, qui se sont finalement tous révélés négatifs.

À la fin de la campagne, la réunion des Commissaires de l'automne a également dû être annulée étant donné que la crise du coronavirus n'était toujours pas contrôlée à l'échelle internationale. Au lieu de cette rencontre, de nombreuses réunions virtuelles ont été programmées pour la première partie de l'année 2021.

Malgré tous les impacts de la pandémie mondiale, la CFI est parvenue à mener une campagne terrain productive et à se conformer largement à tous les objectifs de l'année en cours et au plan sur 15 ans.

Baie de Passamaquoddy (ME/NB) – Dégagement des éclaircies frontières et entretien des marques d’alignement



Figure 1- Repère d’alignement 8 située à Eastport, ME (ME/NB)

La baie de Passamaquoddy est un bras de mer de la baie de Fundy situé entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. La frontière de 40 kilomètres (25 miles) traverse les îles de la baie en une série de 14 tronçons en lignes droites. Les points d’inflexion entre les segments de frontière sont indiqués par de grands repères d’alignement peints de couleurs vives sur les rives et les îles de la baie.

Étant donné que la baie est soumise à un fort courant de marée qui entraîne des conditions difficiles, un entretien est requis tous les trois ans afin de maintenir les repères d’alignement en bon état. Un contrat a été attribué pour la

réparation et la peinture des repères d’alignement ainsi que le dégagement des lignes de visées entre certaines marques d’alignement de cette section.

Un projet additionnel a été initié, lorsqu’un propriétaire foncier, confronté à des problèmes d’érosion dus aux fortes vagues, a demandé à un entrepreneur privé d’installer des enrochements en pierre pour éviter que sa propriété ne subisse d’autres dommages. L’entrepreneur a informé la CFI que le repère d’alignement 43 qui se trouve sur la propriété avait commencé à basculer légèrement sous l’effet de l’érosion du littoral. Le chef d’équipe terrain de la région Est de la section américaine, Graig Hill, a réalisé des levés GPS et évalué l’état du repère d’alignement. Il a conclu que la marque d’alignement 43 en question devra être restaurée et déplacée.

Ligne Nord (ME/NB) – Entretien des bornes

La ligne Nord commence à la source de la rivière Sainte-Croix et parcourt dans une direction Nord approximativement 125 km (78 mi) jusqu'à son intersection avec le fleuve Saint-Jean qui sépare le Nouveau-Brunswick et le Maine. S'étendant entre des fermes et des forêts, la croissance rapide de la végétation sur cette section de la frontière implique des besoins



Figure 3- (À gauche) Mon 1B rétablie et (à droite) Mon 1B après le renouvellement (ME/NB)



Figure 2- Mise en place de l'obélisque à l'aide d'une rétro caveuse (ME/NB)

d'entretien fréquent. Les travaux effectués sur la ligne Nord en 2020 n'étaient qu'une continuation des travaux de rétablissement et d'entretien de la frontière commencés l'année précédente. Cette année, les travaux ont porté sur la moitié sud de la ligne, qui commence à la source de la rivière Sainte-Croix et s'étend jusqu'à Bridgewater (Maine). Une équipe de la CFI a d'abord évalué l'état de toutes les bornes puis déterminé le meilleur moyen d'y accéder puisque plusieurs se trouvent dans des zones difficiles d'accès. Pendant la préparation du projet, l'approvisionnement en mélange à béton nécessaire s'est avéré être un défi supplémentaire, le nombre de livraisons ayant été réduit vu la pandémie de COVID-19. Par conséquent, l'équipe de la CFI a fait des réserves supplémentaires de mélange à béton. Les travaux de réparation ont donc débuté et allaient de réparations mineures à des renouvellements complets de bornes. Pour les bornes présentant des problèmes uniquement au niveau de la base en béton, l'équipe a minutieusement démolie au marteau-piqueur et retiré les obélisques en bon état avant de préparer une nouvelle base sur laquelle ils étaient posés. Certaines bornes étaient beaucoup plus endommagées que d'autres, notamment celles dont les obélisques de granit avaient été percutés par des machines agricoles dans les champs ou le long des routes où les dommages étaient parfois causés par des chasse-neiges. Dans ces cas particuliers, de la colle à époxy a été utilisée dans les fissures pour les réparations, ce qui rendait presque impossible de détecter les réparations. Par exemple, une grande borne décorative a été brisée par un chasse-neige près du bureau de douane de Houlton dans le Maine et sa réparation a demandé plus de travail. Malgré le fait qu'on ait essentiellement utilisé le même processus de réparation, étant donné la taille importante de cette borne, il s'est avéré nécessaire d'insérer grosse tige en acier d'un plus gros diamètre qu'à l'habitude, il a donc fallu une carotteuse pour percer un trou plus large et d'utiliser une rétro caveuse pour soulever l'obélisque de la mettre en place.

Rivière Saint-Jean (ME/NB) – Inspection et arpentage des bornes de référence

La frontière suit la rivière Saint-Jean sur environ 115 kilomètres (72 milles) à partir de la ligne Nord puis se dirige vers l'ouest en direction de l'embouchure de la rivière Saint-François. L'objectif du projet de cette année était d'inspecter les 190 bornes de référence le long du côté canadien du fleuve Saint-Jean. À la fin des travaux, 96 bornes étaient en bon état, 11 étaient en mauvais état, 10 étaient détruites tandis que 73 bornes n'ont pas pu être retrouvées.

En outre, l'arpenteur-géomètre, Roger Reid, a dressé une liste de 10 bornes de contrôle et une borne du Réseau de Base canadien à arpenter. Les observations ont été effectuées de cette façon pour s'assurer d'un résultat optimal de positionnement des bornes de référence dans cette section. De plus, les rattachement aux bornes 113A à 117-73 a été effectué sur la ligne Nord pour rattacher cette section aux levés GPS du fleuve Saint-Jean.



Figure 4- Courtney Roddick, CLS et André Bédard installant un récepteur GPS sur le point de contrôle du Nouveau-Brunswick 5510 (ME/NB)

Hautes terres N.-E. et hautes terres S.-O. (ME/QC) – Inspection et entretien des bornes



Figure 5- Étienne Michaud et Roger Reid se préparent à rétablir une borne frontière (ME/QC)

Les sections des Hautes terres du Nord-Est et du Sud-Ouest sont parmi les zones de la frontière les plus difficiles à entretenir. Deux équipes de la CFI ont été chargées de la réalisation des travaux avec pour objectif principal d'inspecter et d'entretenir les bornes, chacune des équipes se consacrant à l'un des deux types de bornes de cette section. Une équipe était chargée de grandes bornes qui consistent en un obélisque sur une base carrée en béton. Elle a inspecté 63 bornes et en a renouvelé 16. L'entretien de ces bornes consistait principalement au renouvellement des bases en béton détériorées ou au remplacement complet des obélisques brisés. Par ailleurs, la localisation de quelques bornes déplacées ou détruites a été recalculée. La deuxième équipe quant à elle s'est concentrée sur les plus petites bornes sous forme de disque. Elle a inspecté 189 bornes et effectué l'entretien de 117. Elle a réparé les bornes qui n'étaient soit pas bien ancrées dans le sol, hors position ou dont le béton était fissuré et désagrégé. Cette équipe a également

installé de nouvelles plaques signalétiques aux endroits où elles avaient été détruites par l'exploitation forestière ou sur les arbres abattus par le vent.

Rivière Halls (NH/QC) – Entretien et inspection des bornes de référence

À partir de la section sud-ouest des hautes terres, la frontière suit la rivière Halls jusqu'à son croisement avec la frontière du 45^e parallèle également appelée ligne Ouest. Cette frontière suit une rivière peu profonde à travers une forêt dense sur une bonne partie de sa longueur. Toutefois, près du 45^e parallèle, la rivière passe par des terres agricoles basses, où son cours a tendance à changer au gré des périodes de crue. Par conséquent, à de nombreux endroits où la frontière suivait autrefois la rivière, elle traverse maintenant la terre ferme. Avec le déplacement graduel de la rivière, certaines bornes ont été implantées sur la terre ferme pour marquer les points d'inflexion de son ancien parcours en ligne droite.



Figure 7- Accès en VTT le long du Ruisseau Halls (NH/QC)

En 2017, il a été déterminé qu'au moins 64 bornes sont hors position d'au moins 15 centimètres de la frontière sur la base de coordonnées à jour. Lors de la campagne terrain de cette année, 60 de ces bornes ont été retrouvées et oblitérées. Les quatre autres n'ont pas pu être trouvées et on présume qu'elles sont perdues dans le lit de la rivière. Ces points d'inflexion étaient matérialisés avec des cylindres en béton de 12 pouces d'à peu près 60 à 90 centimètres (2 à 3 pieds) de hauteur. Elles étaient installées au ras du sol et étaient ornées d'un disque en laiton. Le degré de difficulté des oblitérations variait en fonction de l'accessibilité des bornes.

Les bornes les plus facilement accessibles ont été complètement retirées de terre, comme dans le cas de cinq bornes retrouvées dans le champ d'un agriculteur canadien. Pour les bornes plus difficiles d'accès, on a simplement oblitérées et enlevé le disque de laiton.

Une des tâches de ce projet consistait à retrouver le TP 551, un obélisque sur une base en béton. Lors de la dernière inspection en 2018, cette borne a été découverte gisant sur son côté dans la rivière avec un seul coin de la base visible en surface. L'inspection n'a révélé que la borne est désormais invisible en surface, celle-ci ayant été complètement engloutie par les alluvions au cours des deux dernières années.



Figure 6 – TP 407, point d'inflexion typique trouvé dans la section du Ruisseau Halls (NH/QC)

Ligne Ouest (VT/QC) – Dégagement d'éclaircies et entretien des bornes



Figure 8 – Vue l'éclaircie de la frontière à partir de Mon 568 (VT/QC)

La ligne Ouest, entre le Vermont et le Québec, traverse les montagnes pittoresques et les collines ondulantes des Cantons-de-l'Est. Elle traverse également deux des plus beaux lacs du nord-est, le lac Memphrémagog et le lac Champlain, où de nombreux chapitres des débuts de l'histoire canadienne et américaine ont été écrits. La campagne terrain de cette année dans cette section portait essentiellement sur le dégagement de l'éclaircie de la frontière. Deux contrats de déboisement ont été attribués afin de maintenir une éclaircie de 6,10 m (20 pieds) de largeur dégagée. Le premier contrat couvrait une distance de 36 kilomètres (22,5 miles) entre les bornes 518 et 543. Le deuxième contrat allait les bornes 572 et 631, soit une distance de 65 kilomètres (40,6 miles). Additionnellement, une équipe de la CFI a travaillé sur le déboisement de deux plus petites zones entre les bornes 596B et 597 et entre les bornes 563A et 570.

Pendant ces travaux de déboisement, l'équipe de la CFI a placé des piquets de type carsonite pour marquer la limite entre les bornes 563A et 564 à la demande des US Border Patrol. Pendant sa mobilisation dans le secteur, l'équipe a constaté, plusieurs constructions dans la zone restreinte rattachée à la frontière, notamment des poteaux électriques, des câbles, des blocs de béton et des clôtures. Les différentes obstructions ont fait l'objet d'un levé afin de documenter les différentes obstructions rencontrées.

À un moment donné du projet, un agent de la GRC a informé la CFI que des travaux de déboisement avaient eu lieu près de la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville pour préparer la démolition d'un vieux bâtiment qui chevauche la frontière. Étienne Michaud, employé de la section canadienne, a examiné la situation et a découvert que deux bornes qui se trouvent dans la zone étaient en bon état et n'avaient pas été endommagées par les travaux effectués.

Fleuve Saint-Laurent (NY/ON) – Entretien des bornes de référence

Le Fleuve Saint-Laurent est une section de la frontière le long d'un cours d'eau et sépare l'état de New York et la province de l'Ontario. Cette partie de la frontière longeant commence à l'île Cornwall et continue dans une direction sud-ouest jusqu'à l'île Wolfe au début du lac Ontario, est marquée par des points d'inflexion dans l'eau indiqués par des bornes de référence sur la rive. Le projet de cette année visait l'inspection de ces bornes de référence (entre le RM 7-59 et RM 88) et l'entretien de celles-ci en cas de nécessité. En raison des restrictions de voyage mises en place à la suite de la pandémie de COVID-19, seules les bornes sur la rive canadienne ont été inspectées.

La plupart de bornes sont faites de béton et sont en forme de cloche. Leurs numéros sont moulés sur le côté. Certaines d'entre elles ont un disque cimenté sur le dessus, sur lequel

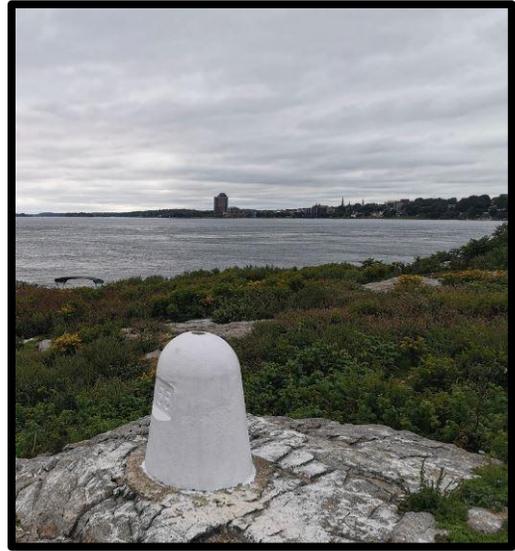


Figure 9 – RM 55, située sur une petite île près de Brockville, ON (NY/ON)



Figure 10 – Daniel Laviolette répare une borne en forme de cloche (NY/ON)

le numéro est imprimé. Étant donné que bon nombre de ces bornes se situaient près des routes ou dans la cour arrière de propriétés privées, elles étaient relativement faciles d'accès. Pour accéder aux sept bornes sur l'île Wolfe, il fallait prendre le traversier qui relie l'île à Kingston en Ontario, tandis que les bornes situées sur les autres îles du fleuve étaient accessibles par bateau. Au total, 30 bornes de référence ont été inspectées et une n'a pas pu être retrouvée. 27 d'entre elles ont été peintes et seulement quatre nécessitaient des réparations mineures, tel que le remplissage des fissures avec du ciment à prise rapide afin d'éviter qu'elles ne se détériorent davantage. Les bornes du côté américain de la frontière seront inspectées lors de la campagne terrain de 2021 et on peut présumer qu'elles seront également en bon état.

Lac Ontario et rivière Niagara (NY/ON) – Entretien et inspection des bornes de référence

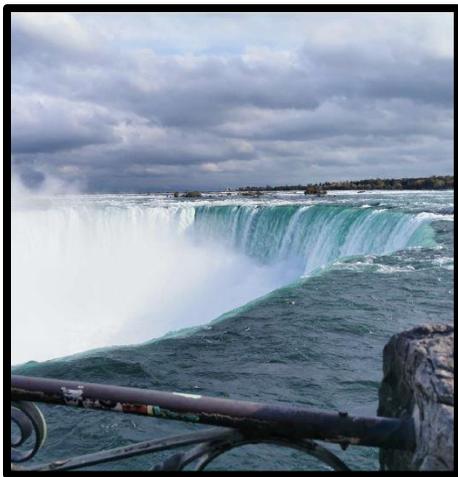


Figure 11 – Vue des chutes Horseshoe près de RM 20 (NY/ON)

Cette section de la frontière traverse le lac Ontario et suit la rivière Niagara vers le sud jusqu'au lac Érié. L'objectif de cette année était d'inspecter et réaliser l'entretien des bornes de référence situées le long de la rivière Niagara. Cependant, en raison des restrictions de voyage liées à la COVID-19, les travaux ont été réalisés uniquement sur les bornes situées du côté canadien de la rivière. La plupart de ces bornes sont des repères en béton en forme de cloche dont le numéro est soit moulé sur le côté, soit estampillé sur un disque au-dessus. Certaines sont de simples disques dans un mur ou un revêtement fait de béton. Au total, 17 bornes ont été inspectées et toutes se sont révélées en bon état. On y a appliqué une couche de peinture pour les rafraîchir et les protéger. Il était initialement prévu d'installer un nouveau disque pour la borne RM 10-63 qui n'a pas pu être retrouvée en 2013 et qu'on avait pensé détruite suite à la construction d'un nouveau trottoir en béton. Cette année, l'équipe de la CFI a pu repérer la borne sous une dalle de béton à l'aide d'un récepteur GPS RTK. Celle-ci a été retrouvée à l'intérieur d'un cylindre de protection muni d'un capuchon, par conséquent, l'implantation d'une nouvelle borne n'était plus nécessaire.



Figure 12 – RM 5-41, une borne typique en forme de cloche (NY/ON)

Lac Supérieur à la rivière Rainy (MN/ON) – Dégagement d'éclaircie et entretien de borne

Cette section est essentiellement une frontière d'eau qui s'étend sur 467 kilomètres (290 miles) entre le Minnesota et l'Ontario. La frontière qui traverse 32 lacs et un nombre égal de rivières dans des zones reculées est principalement accessible en canot. Les travaux de cette année se sont résumés au déboisement de trois portages le long de la section : Swamp Portage, Height of Land Portage et Watap Portage. Au total, 0,80 kilomètre (0,50 mile) d'éclaircie a été dégagé sur les portages et neuf bornes ont été retrouvées en bon état pendant les travaux de déboisement.



Figure 13 – Dégagement en cours à Swamp Portage (MN/ON)

Méridien et le 49^e parallèle (MN/MB) – Dégagement des éclaircies

Cette section frontalière sépare le Minnesota du Manitoba, est généralement marécageuse avec une végétation dense. Elle s'étend sur 153 kilomètres (95 miles) le long du 49^e parallèle et 42 kilomètres (26 miles) le long de la ligne appelée le méridien vers le nord jusqu'à atteindre le point le plus au nord-ouest du lac des bois. Ce projet consistait au dégagement de 23 km (14,4 miles) d'éclaircie qui avaient été dégagés pour la dernière fois en 2004. Un contrat pour les travaux a été attribué à Northwest Angle Edge Riders qui est un club de motoneige sans but lucratif qui utilise les terres situées le long de la frontière à des fins récréatives. Tous les arbres, les broussailles et les branches, dans un rayon de 3 mètres (10 pieds) de la ligne frontalière de chaque côté, ont été coupés à l'aide d'une paire de machines à déboiser. L'hiver de cette année s'est avéré particulièrement clément avec très peu de chutes de neige et des températures favorables pour dégager ce terrain qui est marécageux. Outre les travaux de dégagement, 13 bornes de la frontière internationale situées le long de cette section ont été inspectées et photographiées. Ces bornes sont des obélisques décoratifs et mesurent de 1,21 à 1,54 m (4 à 5 pieds) de hauteur et sont faites en fonte, d'acier inoxydable et d'agrégats de petite pierre de rivières. Le chef d'équipe pour la région centrale de la section américaine, Bryan Cloutier, a été le représentant de l'autorité contractante dans le cadre de ce projet. Il a réalisé une dernière inspection et a signalé que la durée du projet et que le résultat final excédait les attentes normales dans le cadre d'un tel projet.



Figure 14 - Mon 921 dans l'éclaircie nouvellement dégagée (MN/MB)

49^e parallèle (ND/MB) – Dégagement d'éclaircies et inspection des bornes



Figure 15 - Vue vers l'est à partir de la borne 724 au point d'entrée de St John, ND/Lena, MB après le dégagement de l'éclaircie (ND/MB)

Les levés devaient initialement être réalisés le long de cette section de la 49^e parallèle pour combler les lacunes des précédents levés. Cependant, la réalisation du projet a été compliquée par les restrictions de la circulation transfrontalière liées à la Covid-19. Au lieu de ceci, une équipe de la CFI a consacré ses efforts au dégagement de l'éclaircie autour des postes frontaliers dans l'est du Dakota du Nord et au Manitoba, ainsi qu'au dégagement de certaines zones de petites tailles situées le long de la frontière qui étaient trop petites pour être incluses dans les contrats de dégagement précédents. Au total, 27,2 kilomètres (16,92 miles)

d'éclaircie ont été dégagés. Par ailleurs, pendant le dégagement, 36 bornes ont été retrouvées en bon état.

49^e parallèle (MT, ND/AB, SK, MB) – Entretien des bornes

Le projet dans cette section était axé sur les bornes situées le long de la frontière au Montana, en Alberta, et en Saskatchewan. Les travaux de l'équipe de la CFI portaient sur l'arpentage, le rétablissement et la réparation ou le renouvellement des bornes à partir du poste frontalier de Sweetgrass et Coutts et vers l'est, le long de la 49^e parallèle. En tout, six nouvelles bornes ont été implantées à la demande la patrouille frontalière, quatre bornes ont été renouvelées et l'entretien de 11 autres bornes a été effectué. Pendant le déroulement du projet, le commissaire américain Kyle Hipsley a effectué une visite afin d'inspecter les travaux en cours. À sa demande, l'équipe a installé une plaque murale sur le mur de soutènement au niveau du poste frontalier de Sweetgrass et Coutts. Elle a également peint une ligne en guise de marque visuelle de la frontière au point d'entrée et marqué au pochoir le nom de chaque pays sur son côté respectif.



Figure 16 – Mur de soutènement terminé autour de la base (MT/AB)



Figure 17 – Plaque du pont sur le mur de soutènement du côté ouest au niveau du poste frontalier de Sweetgrass / Coutts (MT/AB)



Figure 18 – Ligne de frontière nouvellement peinte au poste frontalier de Sweetgrass / Coutts (MT/AB)

49^e parallèle : Vallée du Columbia à la rivière Similkameen et du Pacifique à la vallée du Columbia (WA/BC) – Dégagement des éclaircies



Figure 19 – Mon 18 (WA/BC)

La ligne de frontière traverse des montagnes escarpées et des forêts denses dans cette zone éloignée, ce qui en fait l'une des sections de la frontière les plus difficiles à entretenir. La ligne de frontière est difficile d'accès, car elle n'est accessible que par la seule route qui y mène ou par hélicoptère. Des travaux de dégagement étaient prévus pour cette section, les derniers travaux ayant été effectués pour la dernière fois en 2008. Un contrat de dégagement a été attribué à un entrepreneur expérimenté. Le contrat couvrait au départ 18,1 kilomètres (11,2 miles), cependant les travaux n'ont pas eu être entièrement réalisés en raison des restrictions liées à la COVID-19 et d'un important feu de forêt. En fin de compte, 4,3 kilomètres (2,7 miles) d'éclaircie ont été dégagés de toutes les broussailles et branches en surplomb afin de créer une ligne de visée de 6,10 mètres (20 pieds) de largeur à travers les boisés, sans que rien obstrue la ligne visuelle jusqu'à l'horizon.

ACTIVITÉS DES COMMISSAIRES

Inspections sur le terrain

Les inspections sur le terrain permettent aux Commissaires de voir en personne les projets en cours de réalisation par la Commission. Il est d'usage que les Commissaires visitent tous les deux une équipe de terrain américaine et canadienne pendant la campagne terrain d'été.

En 2020, la pandémie mondiale a entraîné d'importantes restrictions de voyage qui ont contraint les Commissaires à limiter les inspections à leur côté respectif de la frontière.

Lors de la campagne terrain de cette année, le commissaire Hipsley s'est rendu au 49^e parallèle pour visiter l'équipe du WRFO afin d'inspecter les remplacements de monuments qui étaient substitués par des obélisques en acier inoxydable. Il a également supervisé le marquage de ligne et l'installation d'une plaque murale pour indiquer la frontière au niveau du point d'entrée de Sweetgrass et Coutts.

Le commissaire Gagnon n'a pas inspecté d'équipes sur le terrain cette saison, mais Mathieu Fortin, gestionnaire de la Section canadienne, s'est rendu sur le fleuve Saint-Jean, entre le Maine et le Québec, pour inspecter une équipe d'arpenteurs qui effectuait des relevés GPS sur les repères de référence du côté canadien de la frontière, dans le but de faire la mise à jour des positions géographiques des points tournants, du datum NAD27 au NAD83. M. Fortin a également inspecté une équipe de terrain qui effectuait l'entretien et les levés des bornes dans les Highlands entre le Maine et le Québec.

Réunions des Commissaires

En raison des restrictions de voyage à l'international et d'autres conflits d'emploi de temps, la réunion habituelle du printemps a dû être annulée. Les commissaires ont organisé d'autres conférences téléphoniques durant l'été pour discuter des projets en cours et des activités de la Commission. Les restrictions de voyage sont restées en vigueur tout au long de l'année 2020 et la réunion habituelle d'automne s'est tenue par vidéoconférence en janvier 2021.

SUJETS RÉGLEMENTAIRES

La Commission surveille la construction de tous les ouvrages situés à moins de 3 mètres (10 pieds) de la frontière. Ainsi, toute construction, que ce soit un fossé, un bâtiment, une surface ou une structure souterraine (téléphone, câble, ligne électrique ou gazoduc), une ligne de communication ou autre, doit être autorisée par la Commission. En 2020, les Commissaires ont traité les demandes suivantes :

- **Section 22 – 49^e parallèle (Contreforts à la rivière West Kootenay) :** Le 4 février 2020, une permission a été accordée pour la construction de clôtures transversales qui relie les clôtures existantes à une nouvelle clôture de barbelés qui se trouve à 3,05 mètres au nord de la frontière entre les bornes 224 et 226.
- **Section 4 – Rivière Saint-Jean :** Le 3 avril 2020, une permission a été accordée pour la construction d'un nouveau pont international, qui traverse la rivière Saint-Jean au TP 106.
- **Section 11 – Ligne Ouest (VT/QC) :** Le 8 avril 2020, une permission a été accordée pour réaliser des travaux d'excavation et d'entretien sur un gazoduc existant près de la borne 627A.
- **Section 15 – Lac Érié, rivières Détroit et Sainte-Claire (MI/ON) :** Le 23 juin 2020, une permission a été accordée pour l'installation d'un câble de fibre optique souterrain entre TP 209 et TP 210.
- **Section 11 – Ligne Ouest (VT/QC) :** Le 15 décembre 2020, une permission a été accordée pour la démolition d'une maison qui se trouve près de la frontière juste à l'ouest de la borne 638.
- **Section 12 – Ligne Ouest (NY/QC) :** Le 4 mai 2020, une permission a été accordée pour l'installation d'une ligne de transmission enfouie dans le lac Champlain entre les bornes 644 et 645A.

RAPPORT SUR LES DÉPENSES COMPARABLES

Le présent rapport fait état du montant total dépensé par les deux sections de la Commission en date du 31 mars 2020 pour l'entretien de la ligne frontalière en vertu de l'article IV du *Traité de Washington de 1925*.

Le total cumulé représente les dépenses totales de chaque section depuis 1925 pour les dépenses réputées comparables. Les dépenses comparables font l'objet d'un accord entre les deux Commissaires quant à l'interprétation de l'article IV du *Traité de 1925* et cet accord est révisé régulièrement. L'accord courant est en vigueur depuis le 1^{er} avril 1999. En vertu de cet accord, et conformément au traité, les dépenses n'incluent pas le salaire ni les dépenses du Commissaire et de ses assistants, ce qui comprend le personnel administratif, c'est-à-dire le personnel permanent de chaque section. En conséquence, le présent rapport des dépenses ne constitue pas un état financier proprement dit, car il ne comprend pas toutes les dépenses engagées par chaque section.

L'objectif de la compilation de dépenses cumulées depuis les origines de la Commission sert à démontrer que les efforts des deux gouvernements sont partagés de manière égale.

Étant donné que l'exercice de chaque pays couvre deux années civiles, le rapport des dépenses divisibles ne reflète pas toujours tous les coûts associés aux projets de l'année en cours et présente certains coûts associés à des projets des années précédentes.

Les dépenses sont comptabilisées dans la monnaie respective de chaque pays.

Extrait des dépenses comparables au 31 mars 2020



International
Boundary
Commission



Commission
de la frontière
internationale



CERTIFIED STATEMENT OF COMPARATIVE EXPENDITURES

**MADE BY
THE UNITED STATES AND CANADA
JOINTLY INCURRED BY THE COMMISSIONERS IN
MAINTAINING THE DEMARCATION OF THE BOUNDARY LINE
IN ACCORDANCE WITH THE PROVISIONS OF
THE TREATY OF 1925, AS OF MARCH 31, 2020**

	United States (USD)	Canada (CAD)
Total to March 31, 2019	26,880,307.36 \$	27,427,646.42 \$
<u>Projects from April 1, 2019 to March 31, 2020</u>		
Highlands N.E. Section (QC/ME) Project 201819019: Monument maintenance and Survey between monuments 324-12 and 340-21		149,937.91 \$
Highlands S.W. Section (QC/ME) Project 201919001: Inspection and maintenance between monuments 413-16 and 504-7		130,737.45 \$
Halls Stream (QC/NH) Project 201819020: As-built survey of 49 monumented TP and 4 Rm from TP699 to TP709		36,644.60 \$
West Line (QC/NY) Project 201819023: Monument Maintenance Mon 542, 554A, 555A, 566, 579, 580, 596A, 606A, 610, 629 and 753		203,815.35 \$
West Line (QC/NY) Project 201819024: Vista clearing contract between monuments 714A and 755A		87,313.04 \$
St. Lawrence River (ON/NY) Project 201719033: Monument maintenance: RM55 repaired		26,808.22 \$
49th Parallel (Columbia Valley to Similkameen River) Project 201819021: Vista clearing (partial) from mon 40 over 41 towards the east, for a total of 4.2 km		96,855.19 \$
49th Parallel (Pacific to Columbia Valley) Project 201919002: Vista clearing between monuments 26 and 39 (15.6 Km / 9.8 Mi)		71,252.34 \$
St. Francis River (ME/QC) ERFO Project GJH-01-19: RM Maintenance and Vista Clearing	93,868.39 \$	
North Line - North Half (ME/NB) ERFO Project GJH-02-19: Monument Maintenance Mon 49 to Mon 117-52	86,712.48 \$	
49th Parallel (MN,ND) - CRFO Project BCC-02-19: Control surveys clean up. GPS observations Mon 845 to Mon 853	4,178.79 \$	
Lake of the Woods to Lake Superior Surveys (MN,ON) CRFO Project BCC-01-19 Surveys for RMs renewed in 2019 (TP 73 - TP 176), (TP 321 - TP404)	63,811.14 \$	
Southeast Alaska (AK/BC) CRFO Project BCC-03-19: Monument Maintenance (Mon 0 - Mon 62)	202,734.43 \$	
49th Parallel - Lake Osoyoos (WA/BC) WRFO PDH-01-19: Vista Clearing (Mon 117A - Mon 118A)	12,477.04 \$	

United States Section
1717 H Street, N.W.
Suite 845
Washington, DC
20006 U.S.A.

Tel: (202) 736-9100
Fax: (202) 632-2008

Canadian Section
588 Booth Street
Suite 210
Ottawa (Ontario)
K1A 0Y7 Canada

Tel/Tél: (613) 992-1294
Fax/Télécopieur: (613) 947-1337

49th Parallel (MT,ND/SK) WRFO PDH-02-19: Monument Maintenance and Surveys (Mon 380 - Mon 621)	163,149.72 \$
49th Parallel - Encroachment mitigated (WA/BC) WRFO PDH-04-19: Flagpole and sign relocation Smuggler's Inn	3,436.47 \$
North Line - South Half (ME/NB) Vista clearing contract IBC 01-19 (Mon 1 to Mon 49)	133,800.00 \$
North Line - North Half (ME/NB) Vista clearing contract (Mon 49 to Mon 117A) Remaining Balance from IBC 01-18	79,000.00 \$

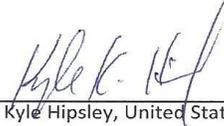
Other expenditures from April 1, 2019 to March 31, 2020

Vehicle Replacement		28,979.50 \$
Boundary Project Related Equipment	13,524.92 \$	12,910.00 \$
Printing	7,480.00 \$	8,478.31 \$
Satellite Phones	4,199.98 \$	

Sub-total for 2019-20	868,373.36 \$	853,731.91 \$
Total as of March 31, 2020	27,748,680.72 \$	28,281,378.33 \$

NOTE: It is recognized that fluctuations in exchange rates are not reflected in the total expenditures by each country.

I hereby certify that the above amount of **27,748,680.72 \$** is an accurate statement of the total amount expended to March 31, 2020 on the part of the United States in the joint maintenance of the International Boundary Line under the Article IV of the Treaty of 1925.



 Kyle Hipsley, United States Commissioner

Washington DC *4/12/2022*

 Place Date

I hereby certify that the above amount of **28,281,378.33 \$** is an accurate statement of the total amount expended to March 31, 2020 on the part of the Canada in the joint maintenance of the International Boundary Line under the Article IV of the Treaty of 1925.



 Jean Gagnon, Commissioner for Canada

Washington *April 12 2022*

 Place Date

COMMISSAIRES DE LA CFI

ÉTATS-UNIS

Otto H. Tittmann	1904 – 1915
Edward C. Barnard	1915 – 1921
E. Lester Jones	1921 – 1929
James H. Van Wagenen	1929 – 1935
Thomas Riggs	1935 – 1945
John A. Ulinski	1945 – 1953
Samuel L. Golan	1953 – 1961
Edward J. King	1961 – 1969
Richard L. Herman	1969 – 1977
William M. Schreiber	1977 – 1981
Frank R. Whetstone	1981 – 1985
David C. Fischer	1985 – 1991
Allen C. Kolstad	1991 – 1993
Clyde Moore (intérimaire)	1993 – 1996
Thomas L. Baldini	1996 – 2002
Dennis L. Schornack	2002 – 2007
David L. Bernhardt	2007 – 2008
Kyle K. Hipsley (intérimaire)	2008 – 2014
Kyle K. Hipsley	2014 –

CANADA

William F. King	1904 – 1916
James J. McArthur	1917 – 1924
John D. Craig	1925 – 1931
Noel J. Ogilvie	1931 – 1947
James M. Wardle	1947 – 1950
J. Leslie Rannie	1950 – 1951
J. Earl R. Ross	1951 – 1957
A. Frederick Lambert	1957 – 1976
Alec C. McEwen	1976 – 1991
Suzanne Jacques	1991 – 1996
Michael O’Sullivan	1996 – 2005
Peter J. Sullivan	2005 – 2017
Jean Gagnon	2017 –

DÉPARTS À LA RETRAITE

PHILLIP D. HARGROVE



Tout en adressant ses vifs remerciements et ses vœux les plus chaleureux, la section américaine annonce le départ en retraite de Phillip D. Hargrove. M. Hargrove que ses collègues ont surnommé affectueusement « Uncle Phil » a débuté sa carrière à la CFI en mai 2010 et y a travaillé pendant plus de 10 ans et demi jusqu'à la fin 2020. Il a exercé la fonction de chef d'équipe terrain pour la région ouest de la section américaine.

Pendant son mandat, Phil a eu plusieurs réalisations remarquables. Il a été le tout premier agent de la CFI à dégager une partie de la frontière qui se trouve dans la réserve indienne des Pieds-Noirs. Étant donné que la CFI n'a pas compétence sur les terres autochtones, une autorisation était requise. Phil l'a obtenue et a déboisé ces zones durant une seule campagne terrain. Il a ajouté la borne 0 dans le sud-est de l'Alaska qui est par la suite devenue la toute première borne en chiffre dans cette section. Ses compétences dans le travail du béton ont été démontrées lorsqu'il a construit une grande borne dans la section Juan de Fuca avec la bénédiction de la tribu locale. Il a su faire montre de son caractère coriace lorsqu'il a travaillé dans les milieux sauvages de la frontière entre l'Alaska et le Yukon pour dégager le 141^e méridien.

Natif du Wisconsin, Phil a servi comme marine et est un vétéran décoré de la guerre du Vietnam. Phil est capable de réaliser n'importe quel projet à n'importe quel endroit le long de la frontière, ce qui lui a valu le grand respect de ses collègues sur le terrain. Par ailleurs, Phil a toujours entretenu d'excellentes relations avec les forces de l'ordre, les US Border Patrol ainsi que le personnel de l'U.S. Fish and Wildlife Service. À plusieurs reprises, il a fait des présentations devant ces divers organismes sur les travaux de la CFI. Ces lignes de communication qu'il a établies continuent d'être aujourd'hui de précieux atouts.

Nous souhaitons à « Uncle Phil » une longue et belle retraite.

DANIEL FORTIN



La section canadienne annonce le départ à la retraite de Daniel Fortin, gestionnaire de la section canadienne de la CFI, après 10 ans de service entre 2009 à 2019. Depuis 2009, Daniel a travaillé sans relâche aux côtés du commissaire adjoint pour les États-Unis assurant la coordination des travaux, des réunions et de toutes les autres exigences opérationnelles entre les deux sections de la CFI.

En cette qualité, il a apporté de nombreuses idées nouvelles grâce à son expérience dans le secteur privé en tant qu'arpenteur-géomètre à la tête de sa propre entreprise. Même s'il passait le clair de son temps au bureau, en tant qu'arpenteur, il ne ratait aucune occasion d'aller sur le terrain.

L'une des parties de la frontière qu'il préférait était le long de la frontière entre l'Alaska, la Colombie-Britannique et le Yukon où il passait des heures à voler en hélicoptère et à inspecter la frontière avec son collègue américain. Daniel a toujours su

maintenir une attitude positive et tirait une grande fierté de son travail et du succès de la Commission.

Nous félicitons Daniel pour son départ en retraite et lui disons sincèrement merci pour tous les efforts qu'il a consentis en vue de laisser la CFI et la frontière en meilleur état qu'il ne l'a trouvée. Et nous levons nos verres en disant, « CFI un jour, CFI toujours ».

AVIS DE DÉCÈS



C'est en 1962 que M. Carl J. Gustafson a débuté sa carrière au sein de la Commission de la frontière internationale. Plus jeune, Carl a étudié le génie mécanique et a été engagé comme étudiant d'été pour travailler sur les sections est de la frontière canado-américaine. C'est ainsi que commence sa longue carrière de 40 années, au cours de laquelle il est devenu arpenteur principal et a supervisé des équipes de terrain responsables de l'entretien de la frontière internationale. Ses rapports constituent une excellente ressource concernant les travaux réalisés chaque été jusqu'à son départ à la retraite en 2003.

Carl se distinguait entre autres par sa passion pour la frontière et sa quête de la perfection. Il a inventé l'expression « to walk the boundary, is to know the boundary » (parcourir la frontière, c'est la connaître) et il a effectivement parcouru de nombreux kilomètres, travaillant sur presque toutes les sections de la frontière. Il était un maître maçon de la borne

frontière et les exemples de ses travaux sur la frontière se comptent par centaines. Citons par exemple la double borne dans les hautes terres du Québec où il a façonné une balustrade autour du site pour que les gens puissent voir et découvrir la frontière ainsi que son caractère unique. Carl a su mettre à profit ses connaissances en génie mécanique pour concevoir une tour sur la péninsule de Point Roberts afin d'améliorer la visibilité de la ligne à travers Boundary Bay (CB/WA). Il a travaillé inlassablement pour dégager certains des tronçons les plus dangereux de la frontière, comme la péninsule Sud-Est de l'Alaska et les montagnes Rocheuses. S'il y avait une borne à construire, Carl était l'expert et l'une de ses dernières créations est la borne décorative sur la frontière entre le Manitoba et le Dakota du Sud où se trouve le Monument des Commissaires ou est inscrit le nom de chacun des Commissaires, depuis 1925.

En tant que jeune homme qui a grandi dans la ville frontalière de Stanstead, au Québec, Carl était familier à la frontière. C'est donc logique qu'il ait choisi une voie près de ses racines, une voie qui l'emmènerait loin de chez lui et remplirait ses journées d'aventures. Il m'a un jour parlé du sacrifice et du regret liés au fait de ne pas toujours être chez soi. Il a traversé des épreuves, notamment la perte malheureuse de son fils en 2016. Il a trouvé un grand réconfort dans ses années de retraite auprès de sa famille et de son petit-fils. Carl avait de la conversation et connaissait de nombreux aspects de la vie. Il avait une excellente mémoire des personnes qu'il rencontrait et des sections de la frontière où il avait travaillé.



Carl Gustafson est décédé le 19 décembre 2020 à l'âge de 76 ans. Il continue de vivre sur la frontière où de nombreuses personnes se souviennent encore aujourd'hui de lui pour ses conversations, ses leçons de vie et la sagesse qu'il a su transmettre à ceux qui l'ont connu.

Joe Harrietha, Arpenteur principal, Canada

ATTESTATION

Nous attestons que le présent rapport rend compte fidèlement du travail effectué par les Commissaires pour la période se terminant le 31 décembre 2020 en ce qui a trait à l'entretien de la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique et que les plans et tableaux afférents représentent la vraie position et les coordonnées géodésiques de toutes les bornes déplacées et de toutes les bornes et balises ajoutées au cours de la période, en conformité avec les dispositions de l'article IV du traité conclu entre les États-Unis d'Amérique et Sa Majesté britannique, au nom du Canada, et signé à Washington le 24 février 1925.

Jean Gagnon
Commissaire pour le Canada

Kyle K. Hipsley
Commissaire pour les États-Unis



ANNEXE A - DÉTAIL DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE LEVÉ

Légende

Type de borne frontière :	MON	Borne frontière (signe artificiel servant à marquer la frontière internationale)
	LM	Marque d'alignement (signe artificiel établi entre points frontaliers établis)
	RG	Balise d'alignement (signe artificiel définissant les points d'inflexion par alignement)
	RM	Borne de référence (signe artificiel définissant les points d'inflexion par cheminement)
Reconnaissance :	G	Retrouvée en bon état
	F	Retrouvée dans un état acceptable (nécessite des réparations mineures)
	P	Retrouvée en piètre état (nécessite des réparations majeures)
	D	Détruite (la borne a disparu, mais on en a retrouvé la trace)
	NR	Non trouvée (aucune trace n'a été retrouvée, ou les recherches étaient insuffisantes)
Établie :	NM	Nouvelle borne construite (à un nouvel endroit)
	R	Renouvelée (au même endroit)
Réparée :	MI	Réparations mineures (fissures réparées/mise d'aplomb/compactage du sol à la base/etc.)
	MA	Réparations majeures (installation d'une nouvelle borne/remplacement total ou partiel de la base/recouvrement de la base)
Peinte :	MP	Borne peinte
Description :	DU	Description mise à jour
	ND	Nouvelle description (nouvelle borne seulement)
Photo :	P	Photographiée
	NP	Non photographiée
Borne arpentée :	S	Arpentage effectué afin de déterminer les coordonnées de la borne

Ligne Nord (Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 1	G			MP		P	
MON 1A	P		MA	MP		P	S
MON 1B	P		MA	MP		P	S
MON 2	G			MP		P	S
MON 2A	P		MI	MP		P	
MON 3	P		MA	MP		P	S
MON 3A	P		MA	MP		P	S
MON 4	G			MP		P	S
MON 5	P		MI	MP		P	
MON 5A	G			MP		P	
MON 6	G			MP		P	
MON 6A	P		MI	MP		P	
MON 7	G			MP		P	
MON 8	P		MI	MP		P	
MON 8A	G			MP		P	
MON 9	G			MP		P	
MON 10	P		MI	MP		P	
MON 10A-59	P		MI	MP		P	
MON 10B	G			MP		P	
MON 10C	P		MI	MP		P	
MON 10D	G			MP		P	

Ligne Nord
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 10E	F		MI	MP		P	
MON 11	P					P	
MON 11A	G			MP		P	
MON 11B	F			MP		P	
MON 12	G			MP		P	
MON 13	G			MP		P	S
MON 13A	P		MA	MP		P	S
MON 13B	G			MP		P	S
MON 14	G			MP		P	
MON 14A	G			MP		P	
MON 15	F			MP		P	S
MON 15A	P		MA	MP		P	S
MON 15B	G			MP		P	S
MON 16	P		MI	MP		P	
MON 16A	G			MP		P	
MON 17	P		MI	MP		P	
MON 17A	P		MI	MP		P	
MON 18	P		MI	MP		P	
MON 18A-66	G			MP		P	S
MON 19A	G			MP		P	S
MON 19A1	P		MI	MP		P	S
MON 19A2	G			MP		P	S
MON 19A3	G			MP		P	S
MON 19A4	G			MP		P	S
MON 19B	G			MP		P	S
MON 19C	G			MP		P	
MON 20	G			MP		P	
MON 20A	G			MP		P	
MON 21	P		MI	MP		P	
MON 21A	G			MP		P	
MON 21B	G			MP		P	
MON 21C	G			MP		P	
MON 21D	G			MP		P	
MON 22	P		MI	MP		P	
MON 22A	P		MI	MP		P	
MON 23	G			MP		P	
MON 23A	P		MI	MP		P	
MON 24	F			MP		P	
MON 24A	G			MP		P	
MON 24B	G			MP		P	
MON 25	G			MP		P	
MON 26A	G			MP		P	
MON 27	G			MP		P	
MON 27A	G			MP		P	
MON 28	G			MP		P	

Ligne Nord
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 28A	P		MI	MP		P	
MON 28B	G			MP		P	
MON 28C	G			MP		P	S
MON 29	G			MP		P	S
MON 29A	G			MP		P	S
MON 29B	G			MP		P	
MON 30	G			MP		P	
MON 30A	G			MP		P	S
MON 30B	P					P	S
MON 31	P					P	S
MON 32	NR					NP	
MON 32A	NR					NP	
MON 32B	G			MP		P	
MON 33	P		MI	MP		P	
MON 33A	P					P	
MON 34	G			MP		P	
MON 35	G			MP		P	S
MON 35A	NR					NP	
MON 35B	NR					NP	
MON 35C	P					P	S
MON 35D	NR					NP	
MON 35E	P		MI	MP		P	S
MON 36	P		MI	MP		P	
MON 36A	F			MP		P	
MON 37	P		MI	MP		P	
MON 37A	G			MP		P	
MON 38	G			MP		P	
MON 39	G			MP		P	
MON 39A	G			MP		P	
MON 39B	G			MP		P	
MON 40	G			MP		P	
MON 40A	G			MP		P	
MON 40B	G			MP		P	
MON 41	G			MP		P	
MON 41A	G			MP		P	
MON 41B	P					P	
MON 42	G			MP		P	
MON 42A	G			MP		P	
MON 43	P		MI	MP		P	
MON 43B	G			MP		P	
MON 44	G			MP		P	
MON 44A	G			MP		P	
MON 45	P		MI	MP		P	
MON 45A	G			MP		P	
MON 45B	G			MP		P	

Ligne Nord
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 46	G			MP		P	
MON 46A	G			MP		P	
MON 47	P		MI	MP		P	
MON 47A	G			MP		P	
MON 48	G			MP		P	
MON 113A	G					P	S
MON 113B-40	G				DU	P	S
MON 114-31	G					P	S
MON 114A	G				DU	P	S
MON 115	G				DU	P	S
MON 116-52	G				DU	P	S
MON 117-73	G					P	S

Rivière-Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM C1-52 (us&cb)	G				DU	P	S
RM C1-52 marque1	G				DU	P	S
RM C2-52	P				DU	P	
RM C3-72 (marque1)	P				DU	P	
RM C3-72 (marque2)	P				DU	P	
RM C3	P				DU	P	S
RM C5-52	D				DU	P	
RM C5-72	G				DU	P	
RM C6-72 (marque1)	G				DU	P	
RM C6	D				DU	P	
RM C6-52	G				DU	P	
RM C7A-72	G				DU	P	
RM C12A-72	G				DU	P	
RM C13-72	D				DU	P	
RM C15-72	G				DU	P	
RM C15-72 (marque1)	G				DU	P	
RM C15-72 (marque2)	G				DU	P	
RM C16-72	G				DU	P	
RM C17-40	G				DU	P	
RM C20-72	NR					NP	
RM C23-72	P				DU	P	
RM C23A-40	G				DU	NP	
RM C25-54	NR					NP	
RM C-27-54	NR					NP	
RM C27-73	G				DU	P	

Rivière-Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM C30-31	NR					NP	
RM C31-73	G				DU	P	
RM C-31-52	D					P	
RM C32	NR					NP	
RM C34-73 marque1	G				DU	P	
RM C34 us&cb	G				DU	P	
RM C-36-52 us&cb	P				DU	P	
RM C36-75	G				DU	P	
RM C-38-51	G				DU	P	
RM C39-73\75	NR					NP	
RM C39	D				DU	P	
RM C40	NR					NP	
RM C40A-40	NR					NP	
RM C40-51	D					NP	
RM C40-75	G				DU	P	
RM C41A-39	D				DU	P	
RM C41-51	NR					NP	
RM C42-75	G				DU	P	
RM C-42-52	NR					NP	
RM C43-75 (marque2)	G				DU	P	
RM C43-75 (marque1)	G				DU	P	
RM C43-75	G				DU	P	
RM C44A-75	G				DU	P	
RM C44	G				DU	P	
RM C44B-75	D				DU	P	
RM C45-75	G				DU	P	
RM C-45-52	D				DU	P	
RM C45A-75	G				DU	P	
RM C46	NR					NP	
RM C47	G				DU	P	
RM C48-75	NR					NP	
RM C48	G				DU	P	
RM C49-75	F				DU	P	S
RM C49	G				DU	P	
RM C49A-75	G				DU	P	
RM C50	G				DU	P	
RM C50-75	D				DU	P	
RM C-50A-75	NR					NP	
RM C51-75	NR					NP	
RM C-51-51	NR					NP	
RM C51	NR					NP	
RM C52-75 (marque1)	G				DU	P	
RM C52	G				DU	P	
RM C52-75 (marque2)	G				DU	P	
RM C53	G				DU	P	

Rivière-Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM C54A-75	G				DU	P	
RM C54	G				DU	P	
RM C55-75	G				DU	P	
RM C-55-51	NR					NP	
RM C55A-39	NR				DU	NP	
RM C55A-51	NR					NP	
RM C-56-51	NR					NP	
RM C56A-39	NR				DU	NP	
RM C56	NR					NP	
RM C56A-75	G				DU	P	
RM C-57-51	NR					NP	
RM C57-75	NR					NP	
RM C58-75	NR					NP	
RM C59A-51	NR					NP	
RM C59-75	NR					NP	
RM C59	P				DU	NP	
RM C60-75	G				DU	P	
RM C61A-75	G				DU	P	
RM C62-75	G				DU	P	
RM C62	G				DU	P	
RM C-63-51	NR					NP	
RM C63-75	G				DU	P	
RM C64	G				DU	P	
RM C64-76	NR					NP	
RM C65-75	NR					NP	
RM C-65-51	NR					NP	
RM C65A-76	D				DU	P	
RM C66	D				DU	P	
RM C66A-75	G				DU	P	
RM C67	G				DU	P	
RM C67A-75	G				DU	P	
RM C68	NR					NP	
RM C68A-75	G				DU	P	
RM C68B-76	G				DU	P	
RM C69	G				DU	P	
RM C69A-76	G				DU	P	
RM C69A-76	G				DU	P	
RM C70	G				DU	P	
RM C70-75	G				DU	P	
RM C70A-76	G				DU	P	
RM C-71-31	NR					NP	
RM C71-76	G				DU	P	
RM C72A-76	G				DU	P	
RM C72	G				DU	P	
RM C73	G				DU	P	

Rivière-Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM C74	NR					NP	
RM C75	G				DU	P	
RM C76A-51	G				DU	P	
RM C76	P				DU	P	
RM C77	G				DU	P	
RM C78A-76	G				DU	P	
RM C78	G				DU	P	
RM C79	G				DU	P	
RM C79A-76	G				DU	P	
RM C80	G				DU	P	
RM C80-76	P				DU	P	
RM C81	G				DU	P	
RM C-81-52	NR					NP	
RM C81A-76	G				DU	P	
RM C82-76	NR					NP	
RM C83-76	NR					NP	
RM C-83-51	NR					NP	
RM C84-76	NR					NP	
RM C-84-51	NR					NP	
RM C-85-51	NR					NP	
RM C85A-39	NR					NP	
RM C85	NR					NP	
RM C-86-76	G				DU	P	
RM C86-62	NR					NP	
RM C86	NR					NP	
RM C87	G				DU	P	
RM C87-76	G				DU	P	
RM C88-52	NR					NP	
RM C88	G				DU	P	
RM C89	F				DU	P	
RM C90-76	NR					NP	
RM C90	G				DU	P	
RM C91-77	NR					NP	
RM C91	G				DU	P	
RM C92-77	G				DU	P	
RM C92A-51	NR					NP	
RM C93	G				DU	P	
RM C93-77	G				DU	P	
RM C94A-77	G				DU	P	
RM C94	G				DU	P	
RM C94B-77	G				DU	P	
RM C95A-77	G				DU	P	
RM C95	F				DU	P	
RM C96	P				DU	P	
RM C96-77	G				DU	P	

**Rivière-Saint-Jean
(Maine/Nouveau-Brunswick)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM C-97-51	NR					NP	
RM C97-77	NR					NP	
RM C98-77	G				DU	P	
RM C98	G				DU	P	
RM C99	P				DU	P	
RM C100-51	G				DU	P	
RM C101	G				DU	P	
RM C102-77 (marque1)	F				DU	P	
RM C102-77 (marque2)	G				DU	P	
RM C103-77	NR					NP	
RM C104-77	NR					NP	
RM C104	G				DU	P	
RM C-105	G				DU	P	
RM C105-77	G				DU	P	
RM C106-77 (marque1)	G				DU	P	
RM C-106-77	NR					NP	
RM C22	F				DU	P	S

**Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 314	G			MP		P	
MON 315	F		MI	MP	DU	P	
MON 316	F		MI		DU	P	
MON 317	G					P	
MON 318	G					P	
MON 318A	P		MA		DU	P	S
MON 318B	F					P	S
MON 319	D		MA		DU	P	S
MON 320	G	R			DU	P	S
MON 321	G			MP		P	
MON 322	G			MP		P	
MON 323	G		MA		DU	P	S
MON 324	G			MP		P	
MON 325	G					P	
MON 326	G					P	
MON 327	G					P	
MON 328	G					NP	
MON 329	G					P	
MON 330	G					P	
MON 331	G					P	

Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 332	G	R			DU	P	S
MON 332,1	G	R			DU	P	S
MON 333	P				DU	P	
MON 334	G					P	
MON 335	G					P	
MON 336	P				DU	P	
MON 337	P					P	
MON 338	P					P	
MON 339	D	R			DU	P	S
MON 340	G			MP		P	
MON 341	D					P	
MON 341.35	G	R			DU	P	
MON 341.36	G	R			DU	P	
MON 342	G	R			DU	P	S
MON 342.1	G	R			DU	P	
MON 342.2	G	R			DU	P	
MON 342.3	G	R			DU	P	
MON 343	G					P	
MON 344	G				DU	P	
MON 345	G				DU	P	
MON 346	G				DU	P	
MON 347	D					P	
MON 348	G					P	
MON 349	G					P	
MON 350	D					P	
MON 351	G					P	
MON 351A	G		MA		DU	P	S
MON 351A	G	R			DU	P	S
MON 351B	G		MA		DU	P	S
MON 351B	G	R			DU	P	
MON 352	G					P	
MON 356	G					P	
MON 357	P				DU	P	
MON 358	G					P	
MON 359	P				DU	P	
MON 360	P				DU	P	
MON 361	G					P	
MON 362	G					P	
MON 363	G					P	
MON 364	G					P	
MON 365	G					P	
MON 373	G					P	
MON 374	G					P	
MON 375	P				DU	P	
MON 376	G					P	

**Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 377	G					P	
MON 380	P				DU	P	
MON 382	G					P	
MON 391	G				DU	P	
MON 391.1	G	R			DU	P	
MON 391.2	G	R			DU	P	
MON 391.3	G				DU	P	
MON 391.4	G				DU	P	
MON 391.5	G				DU	P	
MON 391.6	G	R			DU	P	
MON 391.7	G				DU	P	
MON 392	G				DU	P	
MON 392.1	G				DU	P	
MON 392.2	G	R			DU	P	
MON 392.3	G				DU	P	
MON 392.4	G	R			DU	P	
MON 392.5	G	R			DU	P	
MON 392.6	G				DU	P	
MON 392.7	G	R			DU	P	
MON 392.8	G				DU	P	
MON 392.9	G	R			DU	P	
MON 392.10	G	R			DU	P	
MON 392.11	G	R			DU	P	
MON 392.12	G	R			DU	P	
MON 392.13	G	R			DU	P	
MON 392.14	G	R			DU	P	
MON 392.15	G		MI		DU	P	
MON 392.16	G	R			DU	P	
MON 392.17	G	R			DU	P	
MON 393	D				DU	NP	
MON 393.1	G	R			DU	P	
MON 393.2	G	R			DU	P	
MON 393.3	G	R			DU	P	
MON 393.4	G	R			DU	P	
MON 393.5	G	R			DU	P	
MON 393.6	G	R			DU	P	
MON 393.7	G	R			DU	P	
MON 393.8	G	R			DU	P	
MON 393.9	G				DU	P	
MON 393.10	G	R			DU	P	
MON 393.11	G				DU	P	
MON 393.12	G	R			DU	P	
MON 393.13	G	R			DU	P	
MON 393.14	G	R			DU	P	
MON 393.15	G	R			DU	P	

Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 393.16	G	R			DU	P	
MON 394	G				DU	P	
MON 394.1	G				DU	P	
MON 394.2	G				DU	P	
MON 394.3	G				DU	P	
MON 394.4	G	R			DU	P	
MON 394.5	G	R			DU	P	
MON 394.6	G	R			DU	P	
MON 394.7	G	R			DU	P	
MON 394.8	G	R			DU	P	
MON 394.9	G	R			DU	P	
MON 394.10	G	R			DU	P	
MON 394.11	G	R			DU	P	
MON 394.12	G	R			DU	P	
MON 394.13	G	R			DU	P	
MON 395	G				DU	P	
MON 395.1	G	R			DU	P	
MON 395.2	G	R			DU	P	
MON 395.3	G	R			DU	P	
MON 395.4	G	R			DU	P	
MON 395.5	G		MI		DU	P	
MON 395.6	G	R			DU	P	
MON 395.7	G	R			DU	P	
MON 395.8	G	R			DU	P	
MON 395.9	G	R			DU	P	
MON 395.10	G	R			DU	P	
MON 395.11	G	R			DU	P	
MON 395.12	G	R			DU	P	
MON 395.13	G	R			DU	P	
MON 395.14	G	R			DU	P	
MON 395.15	G				DU	P	
MON 396	P				DU	P	
MON 396.1	G	R			DU	P	
MON 396.2	G				DU	P	
MON 396.3	G				DU	P	
MON 396.4	G	R			DU	P	
MON 396.5	G	R			DU	P	
MON 396.6	G				DU	P	
MON 396.7	G	R			DU	P	
MON 396.8	G				DU	P	
MON 396.9	G	R			DU	P	
MON 396.10	G		MI		DU	P	
MON 396.11	G	R			DU	P	
MON 396.12	G				DU	P	
MON 396.13	G	R			DU	P	

**Hautes terres, section N.-E.
(Maine/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 396.14	G	R			DU	P	
MON 396.15	G		MI		DU	P	
MON 396.16	G	R			DU	P	
MON 397	F				DU	P	
MON 397.1	G				DU	P	
MON 397.2	G	R			DU	P	
MON 398.13	G	R			DU	P	
MON 399	G				DU	P	
MON 399.1	G		MI		DU	P	
MON 399.2	G	R			DU	P	
MON 399.3	G	R			DU	P	
MON 399.4	G	R			DU	P	
MON 399.5	G	R			DU	P	
MON 399.6	G	R			DU	P	
MON 399.7	G	R			DU	P	
MON 399.8	G	R			DU	P	
MON 399.9	G	R			DU	P	
MON 399.10	G	R			DU	P	
MON 399.11	G	R			DU	P	
MON 399.12	G				DU	P	
MON 400.1	G	R			DU	P	
MON 400.2	G	R			DU	P	
MON 400.3	G	R			DU	P	
MON 400.4	G	R			DU	P	
MON 400.5	G				DU	P	
MON 400.6	G	R			DU	P	
MON 400.7	G		MI		DU	P	
MON 400.8	G	R			DU	P	
MON 400.9	G	R			DU	P	
MON 400.10	G	R			DU	P	
MON 400.11	G	R			DU	P	
MON 400.12	G				DU	P	
MON 400.13	G				DU	P	
MON 400.14	G				DU	P	

**Hautes terres, section S.-O.
(Maine, New Hampshire/Québec)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 427.2	G				DU	P	
MON 427.3	G				DU	P	
MON 427.4	G				DU	P	

Hautes terres, section S.-O.
(Maine, New Hampshire/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 427.5	G				DU	P	
MON 427.6	G				DU	P	
MON 427.7	G				DU	P	
MON 427.8	G				DU	P	
MON 427.9	G				DU	P	
MON 427.10	G	R			DU	P	
MON 427.11	G	R			DU	P	
MON 427.12	G		MI		DU	P	
MON 427.13	G				DU	P	
MON 427.14	G	R			DU	P	
MON 427.14	G				DU	P	
MON 427.15	G				DU	P	
MON 427.16	G	R			DU	P	
MON 428	G		MI		DU	P	
MON 428	F				DU	P	
MON 428.1	G	R			DU	P	
MON 428.2	G	R			DU	P	
MON 428.3	G	R			DU	P	
MON 428.4	G	R			DU	P	
MON 428.5	G	R			DU	P	
MON 428.6	G				DU	P	
MON 428.7	G	R			DU	P	
MON 428.8	G				DU	P	
MON 428.9	G	R			DU	P	
MON 428.10	G				DU	P	
MON 428.11	G				DU	P	
MON 429	P				DU	P	
MON 429.1	G	R			DU	P	
MON 429.2	G				DU	P	
MON 429.3	G				DU	P	
MON 429.4	G				DU	P	
MON 429.5	G	R			DU	P	
MON 429A	G		MA		DU	P	
MON 429A	F				DU	P	
MON 429.6	G				DU	P	
MON 429B	G		MA		DU	P	
MON 429B	F				DU	P	
MON 429.7	G				DU	P	
MON 429.8	G				DU	P	
MON 430	F				DU	P	
MON 483.18	G				DU	P	
MON 483.19	G	R			DU	P	
MON 483.20	G	R			DU	P	
MON 483.21	G		MI		DU	P	
MON 483.22	G	R			DU	P	

Hautes terres, section S.-O.
(Maine, New Hampshire/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 483.23	G	R			DU	P	
MON 483.24	G	R			DU	P	
BORNE 484 (WEST POST)	G				DU	P	
MON 484A	G		MA		DU	P	S
MON 484A	F				DU	P	
MON 484.1	G				DU	P	
MON 484.2	G		MI		DU	P	
MON 484.3	G	R			DU	P	
MON 484.4	G				DU	P	
MON 484.5	G				DU	P	
MON 484.6	G	R			DU	P	
MON 484.7	G	R			DU	P	
MON 484.8	F				DU	P	
MON 484.9	G				DU	P	
MON 484.10	G				DU	P	
MON 484.11	G				DU	P	

Rivière Halls
(New Hampshire/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON TP 395	D				DU	P	
MON TP 396	D				DU	P	
MON TP 398	D				DU	P	
MON TP 399	D				DU	P	
MON TP400	D				DU	P	
MON TP401	D				DU	P	
MON TP402	D				DU	P	
MON TP403	D				DU	P	
MON TP404	D				DU	P	
MON TP405	D				DU	P	
MON TP406	D				DU	P	
MON TP407	D				DU	P	
MON TP408	D				DU	P	
MON TP409	D				DU	P	
MON TP413	D				DU	P	
MON TP414	D				DU	P	
MON TP415	D				DU	P	
MON TP418	D				DU	P	
MON TP419	D				DU	P	
MON TP420	D				DU	P	
MON TP421	D				DU	P	

Rivière Halls
(New Hampshire/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON TP422	D				DU	P	
MON TP423	D				DU	P	
MON TP424	D				DU	P	
MON TP425	D				DU	P	
MON TP427	D				DU	P	
MON TP428	D				DU	P	
MON TP429	D				DU	P	
MON TP430	D				DU	P	
MON TP431	D				DU	P	
MON TP432	D				DU	P	
MON TP433	D				DU	P	
MON TP434	D				DU	P	
MON TP435	D				DU	P	
MON TP436	D				DU	P	
MON TP437	NR					NP	
MON TP438	D				DU	P	
MON TP446	D				DU	P	
MON TP447	D				DU	P	
MON TP448	D				DU	P	
MON TP449	D				DU	P	
MON TP 478	NR					NP	
MON TP 479	NR					NP	
MON TP 481	D				DU	P	
MON TP 482	D				DU	P	
MON TP 483	D				DU	P	
MON TP 484	D				DU	P	
MON TP 485	D				DU	P	
MON TP551	NR					NP	
MON TP 580	D				DU	P	
MON TP 581	D				DU	P	
MON TP582	D				DU	P	
MON TP 583	D				DU	P	
MON TP 584	D				DU	P	
MON TP 586	D				DU	P	
MON TP 594	NR					NP	
MON TP 595	D				DU	P	
MON TP 596	D				DU	P	
MON TP 597	D				DU	P	
MON TP 598	D				DU	P	
MON TP 599	D				DU	P	
MON TP 600	D				DU	P	
MON TP 601	D				DU	P	
MON TP 602	D				DU	P	
MON TP 603	D				DU	P	

Ligne Ouest (QC/VT)
(Vermont/Québec)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 563	G					NP	
MON 563A	G					NP	
MON 564	G					P	
MON 564A	G					NP	
MON 565	G					NP	
MON 565A	G					NP	
MON 565B	G					NP	
MON 566	G					NP	
MON 567	G					NP	
MON 568	G					NP	
MON 569	G					NP	
MON 570	G					NP	
MON 596B	G					NP	
MON 597	G					NP	
MON 637B	G				DU	P	
MON 638	G				DU	P	

Fleuve Saint-Laurent
(New York/Ontario)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM 17-59	G			MP	DU	P	
RM 18-58	G		MI	MP	DU	P	
RM 20-59	G			MP	DU	P	
RM 22-58	G			MP	DU	P	
RM 23-58	G			MP	DU	P	
RM 25-58	G		MI	MP	DU	P	
RM 28-59	G				DU	P	
RM 35-59	G			MP	DU	P	
RM 38-78	G			MP	DU	P	
RM 39-59	F			MP	DU	P	
RM 40-59	G				DU	P	
RM 41-59	G			MP	DU	P	
RM 48-59	G			MP	DU	P	
RM 49-59	G			MP	DU	P	
RM 50	G		MI	MP	DU	P	
RM 51-59	G			MP	DU	P	
RM 52-59	G			MP	DU	P	
RM 54	NR					NP	
RM 55	G			MP	DU	P	
RM 56	G			MP	DU	P	

**Fleuve Saint-Laurent
(New York/Ontario)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM 57	G			MP	DU	P	
RM 58	G			MP	DU	P	
RM 61	G			MP	DU	P	
RM 62	G			MP	DU	P	
RM 82	G			MP	DU	P	
RM 83	G			MP	DU	P	
RM 84	G			MP	DU	P	
RM 85	G			MP	DU	P	
RM 86	G			MP	DU	P	
RM 87-98	G			MP	DU	P	

**Lac Ontario et rivière Niagara
(New York/Ontario)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
RM 88	G		MI	MP	DU	P	
RM 1-41	G			MP	DU	P	
RM 3-41	G			MP	DU	P	
RM 5-41	G			MP	DU	P	
RM 7-67	G				DU	P	
RM 10-63	G				DU	P	S
RM 12-41	G			MP	DU	P	
RM 14-41	G			MP	DU	P	
RM 16-41	G			MP	DU	P	
RM 18-41	G			MP	DU	P	
RM 20-41	G				DU	P	
RM 26-41	G			MP	DU	P	
RM 28-85	G			MP	DU	P	
RM 30-41	G			MP	DU	P	
RM 31-41	G			MP	DU	P	
RM 32-41	G			MP	DU	P	
RM 33-98	G			MP	DU	P	
RM 35-41	G			MP	DU	P	

**Lac Supérieur à la rivière Rainy
(Minnesota/Ontario)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 1 (TP 766)	G				DU	P	
MON 2 (TP 767)	G				DU	P	
MON 3 (TP 768)	G				DU	P	
MON 4 (TP 982)	G				DU	P	
MON 5 (TP 983)	G				DU	P	
MON 6 (TP 984)	G				DU	P	
MON 7 (TP 1161)	G				DU	P	
MON 8 (TP 1162)	G				DU	P	
MON 9 (TP 1163)	G				DU	P	

**49^e parallèle (MB/ND)
(Dakota du Nord/Manitoba)**

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 720	G					NP	
MON 721	G					NP	
MON 722	G					NP	
MON 722A	G					NP	
MON 722B	G					NP	
MON 723	G					NP	
MON 723AA	G					NP	
MON 723A	G					NP	
MON 724	G					NP	
MON 725	G					NP	
MON 726	G					NP	
MON 727	G					NP	
MON 732	G					NP	
MON 733	G					NP	
MON 734	G					NP	
MON 734A-98	G					NP	
MON 734B-66	G					NP	
MON 734C	G					NP	
MON 735	G					NP	
MON 736	G					NP	
MON 737	G					NP	
MON 753A	G					NP	
MON 754	G					NP	
MON 762	G					NP	
MON 762A	G					NP	
MON 763	G					NP	
MON 763A	G					NP	
MON 764	G					NP	

49^e parallèle (MB/ND)
(Dakota du Nord/Manitoba)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 765	G					NP	
MON 765A-66	G					NP	
MON 765A-66	G					NP	
MON 766	G					NP	
MON 779A	G					NP	
MON 779B	G					NP	
MON 779C	G					NP	
MON 780	G					NP	

49^e parallèle (AB-SK-MB/MT- ND)
(Montana/Alberta)

Type et numéro de borne frontière	Reconnaissance	Établie	Réparée	Peinte	Description	Photo	Borne arpentée
MON 333AA	G			MP		NP	S
LM LM	G	NM				P	
MON 334	G			MP		P	S
MON 334A	G	NM		MP		P	S
MON 335	G			MP		P	S
MON 336	G			MP		P	S
MON 336A	G	R		MP		P	S
MON 337	G			MP		P	S
MON 337A	G	NM		MP		P	S
MON 338	G			MP		P	S
MON 338A	G	R		MP		P	S
MON 339	G			MP		P	S
MON 340	G			MP		P	S
MON 340A	G	NM		MP		P	S
MON 340B	G	NM		MP		P	S
MON 341	G			MP		P	S
MON 341AA	G	NM		MP		P	S
MON 341A	G			MP		P	S
MON 342	G			MP		P	S
MON 343	G	R				NP	
MON 344	G	R				NP	

ANNEXE B – RÉSUMÉ DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'ARPENTAGE

Ligne Nord

(Maine/Nouveau-Brunswick)

Bornes retrouvées	118
Bornes non retrouvées	5
Bornes de référence réparées ou rétablies	31
Bornes peintes	105
Bornes arpentées	35

Rivière-Saint-Jean

(Maine/Nouveau-Brunswick)

Bornes de référence retrouvées	123
Bornes de référence non retrouvées	54
Bornes de référence arpentées	5

Hautes terres, section N.-E. Section

(Maine/Québec)

Bornes retrouvées	189
Bornes de référence réparées ou rétablies	107
Bornes peintes	6
Bornes arpentées	12

Hautes terres, section S.-O. Section

(Maine, New Hampshire/Québec)

Bornes retrouvées	64
Bornes de référence réparées ou rétablies	28
Bornes arpentées	1

Rivière Hall
(New Hampshire/Québec)

Bornes retrouvées	60
Bornes non retrouvées	5

Ligne Ouest (QC/VT)
(Vermont/Québec)

Bornes retrouvées	16
-------------------	----

Fleuve Saint-Laurent
(New York/Ontario)

Bornes de référence retrouvées	29
Bornes de référence non retrouvées	1
Bornes de référence réparées ou rétablies	3
Bornes de référence peintes	27

Lac Ontario et rivière Niagara
(New York/Ontario)

Bornes de référence retrouvées	18
Bornes de référence réparées ou rétablies	1
Bornes de référence peintes	15
Bornes de référence arpentées	1

Lac Supérieur à la rivière à la Pluie
(Minnesota/Ontario)

Bornes retrouvées	9
-------------------	---

49^e parallèle (MB/ND)
(Dakota du Nord/Manitoba)

Bornes retrouvées	36
-------------------	----

49^e parallèle (AB-SK-MB/MT- ND)

(Montana/Alberta)

Bornes retrouvées	20
Bornes établies	5
Bornes de référence réparées ou rétablies	4
Bornes peintes	18
Bornes arpentées	18
Marques d'alignement retrouvées	1
Marques d'alignement établies	1

Sous-totaux des éclaircies dégagées

Section 1 - Baie de Passamaquoddy (TP 1 à TP 15) (ME/NB) : Environ 1 kilomètre (0,6 mile) au total entre les différentes marques.

Section 17 - Lac Supérieur à la rivière Rainy (TP 279 à TP 1796) (MN/ON) : Portages entre Mon 1 et Mon 9 pour une distance de 1,3 kilomètre (0,8 miles).

Section 19 - Méridien et 49^e parallèle (MON 833 à MON 925) (MN/MB) : Mon 913 à 925 pour une distance de 23,2 kilomètre (14,4 miles)

Section 19 - Méridien et 49^e parallèle (MON 833 à MON 925) (MN/MB) : Mon 833 à 891 pour une distance de 94,7 kilomètre (58,9 miles)

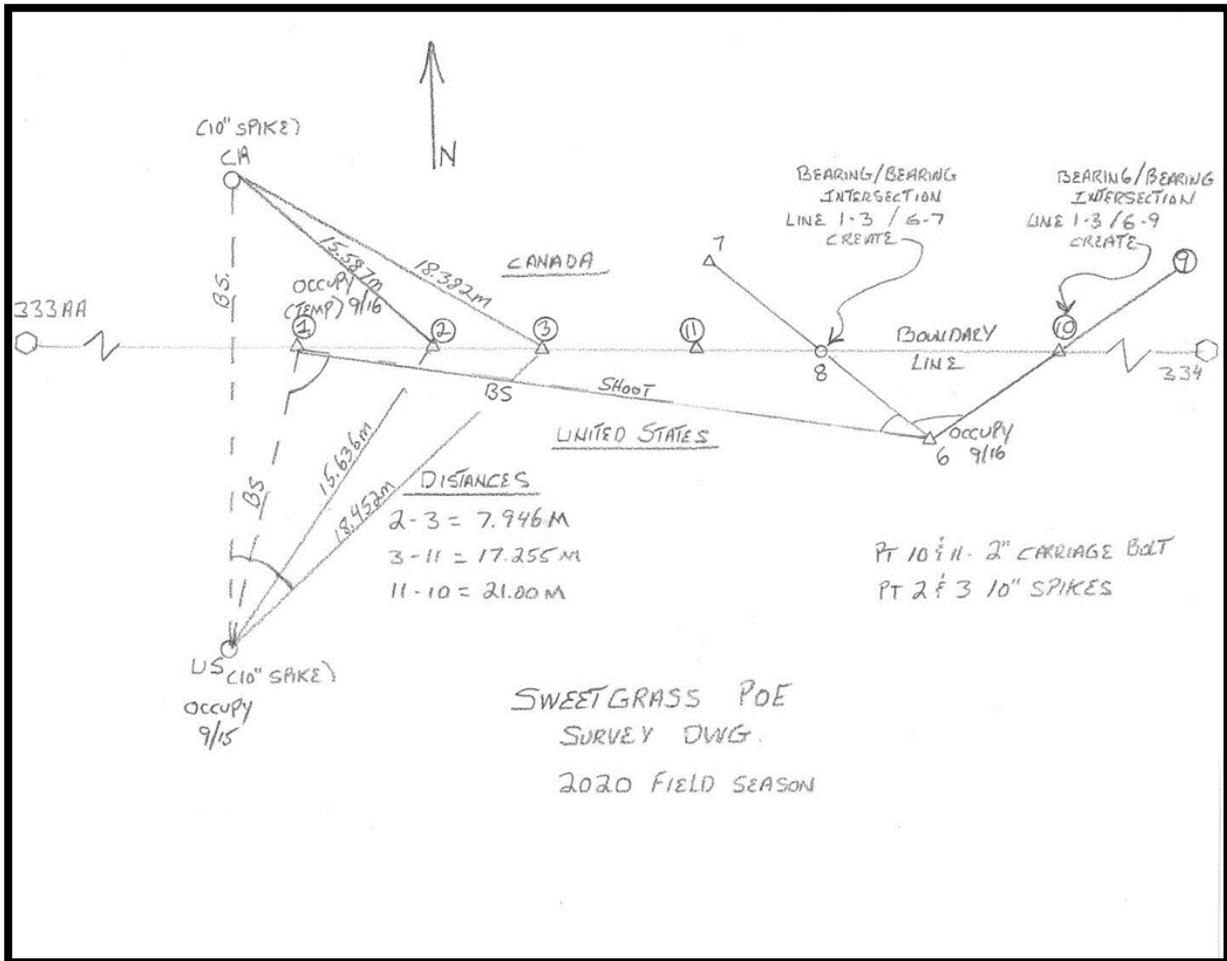
Section 20 - 49^e parallèle (MON 671 à MON 832A) (ND/MB) : Mon 720 à 780 pour une distance de 30,1 kilomètre (18,7 miles)

Section 24 - 49^e parallèle : Vallée du Columbia à la rivière Similkameen (MON 43 à MON 109) et Section 25 - 49^e parallèle : Du Pacifique à la vallée du Columbia (MON 0 à MON 42) (CB/WA) : Mon39 à 60 m à l'est de Mon 44A (en excluant Mon 41 à l'est de la vallée du Columbia) pour une distance de 4,3 kilomètres (2,7 miles)

Total des éclaircies dégagées 154,7 kilomètres (96,1 miles)

ANNEXE C – BORNES IMPLANTÉES

SWEETGRASS WEST TABLET



MON 334A

NAD83 2011 (Époque 2010.0) Coordonnées géodésiques préliminaires ajustées

ID du point	Latitude	Longitude	Hauteur (Mètre)	Erreur sur la hauteur (Mètre)	Contrainte
MON 334	N48°59'54.14314"	W111°57'31.42880"	1044.236	?	LLh
MON 334A	N48°59'54.12929"	W111°57'27.78054"	1037.942	0.003	
MON 335	N48°59'53.95014"	W111°56'41.42137"	1069.842	?	LLh

Résultats inverses

De	à	Azimut géodésique	Distance suivant l'ellipsoïde (Mètre)	Azimut déterminé	Distance déterminée (Mètre)	Distance horizontale (Mètre)	Δ Élévation (Mètre)
MON 334	MON 334A	90°19'48"	74.156	92°07'43"	74.156	74.168	-6.294
MON 334A	MON 335	90°19'54"	942.321	92°07'47"	942.320	942.476	31.898
MON 334	MON 335	90°19'51"	1016.477	92°07'46"	1016.476	1016.645	25.604

**BOUNDARY MONUMENT ESTABLISHED
BORNE FRONTIÈRE POSÉE**

MON 334A

LOCATION LOCALISATION
Crufts, AB
Sweet Grass, MT



- LEGEND LÉGENDE**
- Newly established monument Nouvelle borne posée
 - Existing monument Borne existante
 - International Boundary Frontière internationale

Geographic positions were derived by GPS referencing NAD83 2011 (Epoch 2010.0) Distances shown are ellipsoidal and expressed in meters.
Les positions géographiques ont été calculées par GPS faisant référence au NAD83 2011 (Époque 2010.0). Les distances apparaissant sur ce plan sont ellipsoïdales et sont exprimées en mètres.

**MONUMENTED & ARVENÉE ET
SURVEYED BY BORNEE PAR**
U.S. Section Section américaine

DATE OF SURVEY DATE DE L'ARVENÉE
2020 2020



**INTERNATIONAL BOUNDARY COMMISSION
COMMISSION DE LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE**



MON 337A

NAD83 2011 (Époque 2010.0) Coordonnées géodésiques préliminaires ajustées

ID du point	Latitude	Longitude	Hauteur (Mètre)	Erreur sur la hauteur (Mètre)	Contrainte
MON 337	N48°59'53.23620"	W111°53'40.98796"	1059.066	?	LLh
MON 337A	N48°59'52.90791"	W111°52'33.53662"	1045.972	0.012	
MON 338	N48°59'52.78736"	W111°52'08.96850"	1049.024	?	LLh

Résultats inverses

De	vers	Azimut géodésique	Distance suivant l'ellipsoïde (Mètre)	Azimut déterminé	Distance déterminée (Mètre)	Distance horizontale (Mètre)	Δ Élévation (Mètre)
MON 337	MON 337A	90°25'00"	1371.073	92°10'07"	1371.071	1371.298	-13.088
MON 337A	MON 338	90°25'29"	499.393	92°09'46"	499.392	499.475	3.054

**BOUNDARY MONUMENT ESTABLISHED
BORNE FRONTIÈRE POSÉE**

MON 337A

LOCATION LOCALISATION
Coults, AB
Sweet Grass, MT



LEGEND LÉGENDE
 Newly established monument Nouvelle borne posée
 Existing monument Borne existante
 International Boundary Frontière internationale

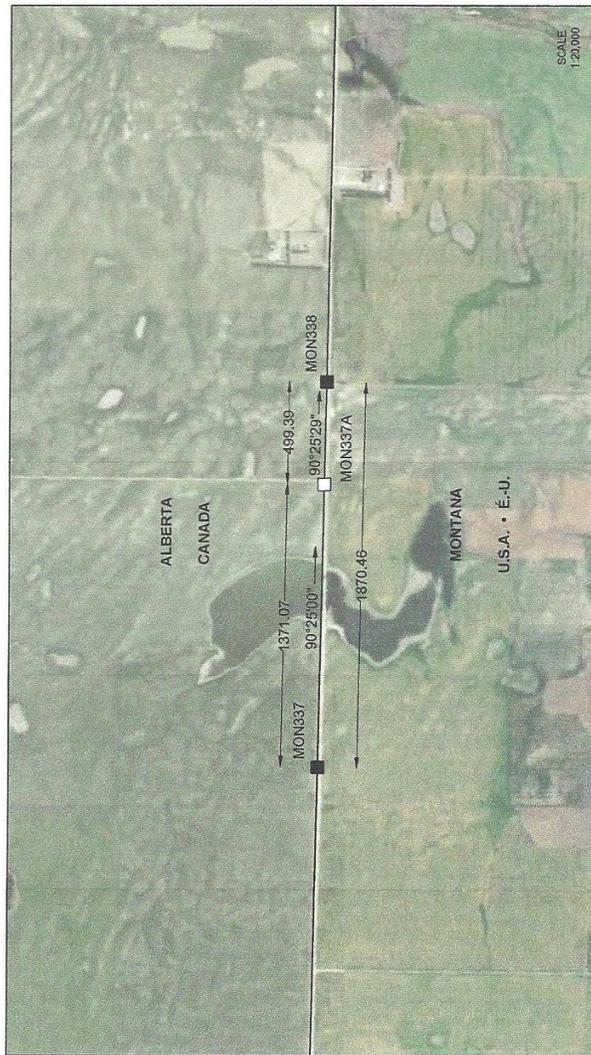
Geographic positions were derived by GPS referencing NAD83 2011 (Epoch 2010.0) Distances shown are ellipsoidal and expressed in meters.
 Les positions géographiques ont été calculées par GPS faisant référence au NAD83 2011 (Époque 2010.0). Les distances apparaissent sur ce plan sont ellipsoïdales et sont exprimées en mètres.

**MONUMENTED & APPRÉHÉE ET
SURVEYED BY BORNÉE PAR**
U.S. Section Section américaine

DATE OF SURVEY DATE DE L'ARPENTAGE
2020



**INTERNATIONAL BOUNDARY COMMISSION
COMMISSION DE LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE**



MON 340A, MON 340B, MON 341AA

NAD83 2011 (Époque 2010.0) Coordonnées géodésiques préliminaires ajustées

ID du point	Latitude	Longitude	Hauteur (Mètre)	Erreur sur la hauteur (Mètre)	Contrainte
MON 340	N48°59'51.73815"	W111°48'26.18918"	1012.571	?	LLh
MON 340A	N48°59'51.41782"	W111°47'12.49811"	1001.386	0.009	
MON 340B	N48°59'51.30316"	W111°46'46.93166"	995.539	0.006	
MON 341	N48°59'51.13133"	W111°46'09.45445"	999.768	?	LLh
MON 341AA	N48°59'51.02821"	W111°45'45.35714"	992.090	0.007	
MON 342	N48°59'50.66076"	W111°44'22.28608"	1043.168	?	LLh

Résultats inverses

De	vers	Azimut géodésique	Distance suivant l'ellipsoïde (Mètre)	Azimut déterminé	Distance déterminée (Mètre)	Distance horizontale (Mètre)	Δ Élévation (Mètre)
MON 340	MON 340A	90°22'15"	1497.911	92°03'32"	1497.908	1498.147	-11.173
MON 340A	MON 340B	90°23'16"	519.688	92°03'39"	519.687	519.769	-5.844
MON 340B	MON 341	90°23'43"	761.799	92°03'47"	761.798	761.918	4.235
MON 341	MON 341AA	90°22'12"	489.825	92°01'49"	489.824	489.901	-7.675
MON 341AA	MON 342	90°22'35"	1688.585	92°01'55"	1688.582	1688.854	51.084

BOUNDARY MONUMENT ESTABLISHED
BORNE FRONTIÈRE POSÉE
 340A, 340B and 341AA

LOCATION LOCALISATION
 Centre, AB
 Sweet Grass, MT



- LEGEND**
- Newly established monument Nouvelle borne posée
 - Existing monument Borne existante
 - International Boundary Frontière internationale

Geographic positions were derived by GPS referencing NAD83 2011 (Epoch 2010.0) Distances shown are ellipsoidal and expressed in meters.
 Les positions géographiques ont été calculées par GPS faisant référence au NAD83 2011 (Époque 2010.0). Les distances apparaissant sur ce plan sont ellipsoïdales et sont exprimées en mètres.

MONUMENTED & ARRENTÉE ET
SURVEYED BY BORNÉE PAR
 U.S. Section Section américaine

DATE OF SURVEY DATE DE L'ARPENTAGE
 2020 2020



INTERNATIONAL BOUNDARY COMMISSION
COMMISSION DE LA FRONTIÈRE INTERNATIONALE

